

Le 28 février 2011

Le débat du chlore dans les bassins continue...

L'AES est depuis longtemps soucieuse des conséquences liées à l'utilisation du chlore dans les bassins de natation, que ce soit en termes de sécurité ou de santé publique. Effectivement, l'AES a traité de cette problématique lors de plusieurs colloques et a réagi aux différentes études du Pr. Alfred Bernard. L'actualité nous amène une nouvelle fois à aborder ce sujet.

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) publiait ce jeudi un avis relatif à la problématique du chlore dans les piscines soulignant qu'une « relation entre la fréquentation d'une piscine et l'asthme de l'enfant n'est pas confirmée mais ne peut pas encore être exclue ».

Cet avis émane d'une demande de Madame la Ministre Laurette Onkelinx, le 9 octobre 2009, suite à la publication d'un nouvel article du Pr. Alfred Bernard, mettant en relation l'utilisation du chlore dans les piscines et des risques respiratoires pour les enfants. En effet, des informations complémentaires sont nécessaires pour confirmer ce lien de causalité. En outre, des études ont montré que d'autres facteurs favorisant l'apparition de l'asthme existaient, notamment l'hérédité, la prématurité, les allergènes domestiques et la pollution de l'air.

Dans son avis le CSS signale, à l'instar de ce que l'AES a toujours fait, qu'il ne faut pas négliger les effets néfastes des sous-produits de désinfection (SPD) sur l'ensemble des personnes fréquentant les bassins de natations (irritations, troubles respiratoires). Les maîtres nageurs et les nageurs d'élite sont particulièrement exposés. Une attention particulière doit être apportée aux très jeunes enfants bénéficiant d'activités de bébés nageurs du fait de leur sensibilité particulière aux SPD, notamment avec un suivi médical renforcé et de courtes séances.

Il est essentiel de limiter la concentration en trichloramines dans l'air des piscines. Améliorer l'efficacité de filtration, la ventilation du hall, l'hygiène des nageurs et installer un système de déchloration de l'eau sont des mesures qui permettent d'obtenir des taux de trichloramines dans l'air compris entre 0.1 et 0.3 mg/m³.

La natation reste néanmoins le premier sport recommandé aux personnes souffrant d'asthme afin de diminuer la sévérité des symptômes. En effet, selon plusieurs études, la pratique de cette activité ainsi que l'air chaud et humide régnant à la surface des bassins sont favorable à l'asthmatique. La piscine serait à la fois un des déclencheurs et un des médicaments de la maladie asthmatique ?

Retrouvez l'intégralité de l'avis du CSS ici :

http://www.health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@shc/documents/ie2divers/19067681_fr